

Année de la Formation/Domaine/Mention : L1/SHS/ SCIENCES SOCIALES	Code Diplôme : IILSSO1	Date approbation Conseil composante :
Parcours-type : SCIENCES HUMAINES APPLIQUEES	Code VDI : 106	Date approbation CSPM :
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	Code Etape : IIL1SS	N° de version dans l'accréditation : 6
Responsable de la Formation : Sarah MEKDJIAN	Code VET : 211	Formation Initiale/Formation Continue
Responsable de l'Année : Sarah MEKDJIAN		Présentiel

Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	Intitulés spécifiques des Blocs de connaissances et de compétences (si différents fiche RNCP)	Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)								NOMBRE D'HEURES			
								Evaluation initiale				Seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP
								Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)				
		IISS1S10: SEMESTRE 1																	
BT6 BT2 BSM4 BSM3 BSM5 BT1 BT8		UE1 Disciplinaire		IISS1U11	O	18	6							6					
		Géographie sociale		IISS1M15				Ecrit et/ou Oral	50%	Ecrit et/ou Oral	50%	NON	OUI		Ecrit et/ou Oral	100%	24	24	
		Histoire		IISS1M12				Ecrit et/ou Oral	50%	Ecrit et/ou Oral	50%	NON	OUI		Ecrit et/ou Oral	100%	24	24	
		Philosophie	L1 PHILOSOPHIE	IISS1M13				Ecrit et/ou Oral	50%	Ecrit et/ou Oral	50%	NON	OUI		Ecrit et/ou Oral	100%	24	24	
BT2 BT1 BT8		UE2 Enseignements de Langues		IISS1U12	O	6	3							3					
		Anglais		IISS1M21				Ecrit et/ou Oral	100%			NON	OUI		Ecrit et/ou Oral	100%		24	
		Langue vivante 2 (poursuite langue choisie en L1) UFR SDL		UIW1L001	X			*	*	*	*	*	*	*	*	*		24	
BT2 BT1 BT8		UE3 Enseignements Techniques		IISS1U13	O	3	1							1					
		IST - Information scientifique et technique		IISS1M33				Ecrit et/ou Oral	100%			NON	OUI		Ecrit et/ou Oral	100%		12	
BT8		UE4 Option d'ouverture		IISS1U14	O	3	2							2					
		1 option au choix Liste d'options hors langue, parmi : ETC Sport (SUAPS), ETC (SETI), options UFR ARSH, options Sociologie (UFR SHS), options Info-com (UFR LLASIC)*			X OUV			*	*	*	*	*	*	*	*	*		24	
		Total ECTS / Semestre					30	Total Nbre d'heures								72,00	156,00	0,00	0,00

Commentaire :

* en fonction de la composante en charge de l'organisation

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

**L'étudiant qui n'a pas validé son année, son semestre, l'UE, peut conserver la note obtenue aux matières en session 1 pour la seconde chance (même si elle est inférieure à 10/20).

S'il choisit de repasser la ou les matières non validées en session 1, quelle que soit la note obtenue en seconde chance, celle-ci remplace la note d'évaluation initiale (session 1)

Commentaire :

* en fonction de la composante en charge de l'organisation

**L'étudiant qui n'a pas validé son année, son semestre, l'UE, peut conserver la note obtenue aux matières en session 1 pour la seconde chance (même si elle est inférieure à 10/20).

S'il choisit de repasser la ou les matières non validées en session 1, quelle que soit la note obtenue en seconde chance, celle-ci remplace la note d'évaluation initiale (session 1)

* L'étudiant qui n'a pas validé son année, son semestre, l'UE, peut conserver la note obtenue aux matières en session 1 pour la seconde chance (même si elle est inférieure à 10/20).
S'il choisit de repasser la ou les matières non validées en session 1, quelle que soit la note obtenue en seconde chance, celle-ci remplace la note d'évaluation initiale (session 1).

Commentaire :

* en fonction de la composante en charge de l'organisation

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

**** Evaluation initiale - l'EUE sera acquise sous réserve du respect des règles d'assiduité**

L'étudiant qui n'a pas validé son année, son semestre, l'EUE, peut conserver la note obtenue aux matières en session 1 pour la seconde chance (même si elle est inférieure à 10/20).
 S'il choisit de renoncer la ou les matières non validées en session 1, quelle que soit la note obtenue en seconde chance, celle-ci remplace la note d'évaluation initiale (session 1) :

***L'étudiant qui n'a pas validé son année, son semestre, l'UE, peut conserver la note obtenue aux matières en session 1 pour la seconde chance (même si elle est inférieure à 10/20).
S'il choisit de repasser la ou les matières non validées en session 1, quelle que soit la note obtenue en seconde chance, celle-ci remplace la note d'évaluation initiale (session 1)

